

Séance publique du 13 novembre 2006

Délibération n° 2006-3742

commission principale : développement économique

objet : **Convention de partenariat avec le pôle universitaire de Lyon (PUL)**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 octobre 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le contexte de la politique d'innovation de la Communauté urbaine

Le pôle universitaire de Lyon (PUL) regroupe 16 établissements, 100 000 étudiants, 5 500 enseignants et chercheurs et 510 laboratoires. Le PUL affiche une stratégie de développement visant à fédérer les établissements d'enseignement supérieur lyonnais dans le cadre d'un pôle de recherche et d'enseignement supérieur université de Lyon.

La loi de programme pour la recherche du 18 avril 2006 a créé un nouvel outil de mutualisation d'activités et de moyens entre établissements et organismes de recherche et d'enseignement supérieur : les pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES). Cet instrument de coopération vise, dans une logique de site, à renforcer l'efficacité, la visibilité et l'attractivité du système d'enseignement supérieur et de recherche français.

Les derniers classements de référence, établis par le times higher education world ranking et l'université Jiaotong de Shanghai en août 2006, font apparaître le déficit de notoriété, de production scientifique et d'internationalisation du site lyonnais, malgré sa position comme l'un des principaux pôles universitaires en Europe de nombre d'étudiants et de chercheurs.

La communauté urbaine de Lyon conduit une politique de soutien à l'innovation intitulée Lyon métropole innovante, avec plusieurs leviers prioritaires : le déploiement international des pôles de compétitivité, l'entrepreneuriat et la structuration du pôle de recherche et d'enseignement supérieur université de Lyon. Cette politique s'est traduite, depuis 2005, par un certain nombre de succès pour l'agglomération lyonnaise :

- la labellisation de cinq pôles de compétitivité dont deux mondiaux ayant généré plus de 300 M€ de projets après un an de lancement,
- la sélection du projet du pôle universitaire de Lyon (PUL) portant sur la mutualisation des structures de valorisation de la recherche par l'agence nationale de la recherche en décembre 2005,
- la labellisation, par le ministère de la recherche, de deux réseaux thématiques de recherche avancée à Lyon, le 4 octobre 2006 (infectiologie et sciences humaines et sociales).

Les enjeux du projet de pôle de recherche et d'enseignement supérieur université de Lyon

L'ambition du projet de PRES université de Lyon, en cours de structuration, est de se positionner dans le top 30 des universités européennes d'ici 2010. Cette ambition nécessite la réussite des enjeux suivants :

- accroître le rayonnement international et la compétitivité de la recherche de la métropole lyonnaise : constituer une force de frappe au niveau de la production scientifique, structurer des réseaux d'excellence à travers les réseaux thématiques de recherche avancée, organiser des écoles doctorales lisibles et pluridisciplinaires, développer un transfert plus efficace vers la sphère économique,

- valoriser l'enseignement supérieur et attirer les talents : attirer les étudiants et enseignants-chercheurs de haut niveau sur les niveaux master et doctorat, développer des masters internationaux interdisciplinaires, renforcer l'articulation avec les milieux économiques, notamment sur les thématiques des pôles de compétitivité,
- définir et déployer une politique internationale de l'université de Lyon : ciblage des régions stratégiques qui seront les partenaires du PRES, promotion internationale, politique de réseaux,
- renforcer les efforts de compétitivité et l'entrepreneuriat : fédération d'initiatives et de projets, mutualisation de fonctions pour gagner en économie d'échelle.

Depuis 2005, le pôle universitaire de Lyon propose une stratégie de développement centrée sur la structuration du PRES.

L'objectif de la présente convention est de prolonger le partenariat entre la Communauté urbaine et le PUL sur une période d'un an afin de préfigurer le futur PRES université de Lyon, qui devrait succéder au groupement d'intérêt public PUL en juin 2007, à ce moment-là, il sera proposé de réexaminer la politique de la Communauté urbaine et les moyens à déployer pour accompagner le projet de développement du PRES de Lyon.

Le bilan de l'avenant 2005-juin 2006

Un programme, portant sur quatre actions, a été réalisé par le pôle universitaire de Lyon en 2005-2006, dans le cadre de sa convention avec la Communauté urbaine.

La mission de conseil sur le positionnement stratégique du PUL

L'objectif de la mission, cofinancée par la Région et la Communauté urbaine, était de préciser les ambitions des établissements d'enseignement supérieur et recherche sur le projet université de Lyon, de définir une stratégie, un mode de gouvernance et un plan d'action pour le futur PRES sur la base d'un diagnostic partagé.

L'étude a été initiée, le 7 juin 2006, et la restitution est prévue à la fin 2006. Un diagnostic approfondi des forces et des faiblesses du système d'enseignement supérieur et de recherche lyonnais a été réalisé et a donné lieu à l'organisation d'un séminaire stratégique, en août 2006, avec la participation de l'ensemble des chefs d'établissement du PUL. Cinq groupes de travail oeuvrent à l'élaboration d'une plate-forme d'actions sur la base des priorités définies collectivement. Un second séminaire des chefs d'établissement est programmé, le 18 octobre 2006, pour valider la plate-forme stratégique du PRES, le mode de gouvernance et de pilotage et programmer les moyens à déployer.

La promotion de la recherche lyonnaise : mise en ligne du site Lyon-sciences.fr et de l'annuaire de l'innovation en novembre 2006

Le nouveau site Lyon-sciences est une vitrine bilingue du potentiel de recherche et d'innovation de Lyon, dont le contenu est intégré au portail économique de l'agglomération lyonnaise. Il intègre une interface avec l'annuaire de l'innovation Lyon Rhône-Alpes, base de donnée de la recherche référençant à ce jour 154 laboratoires publics lyonnais, sur un fichier-cible d'environ 305 laboratoires publics identifiés à Lyon.

L'accueil et l'animation de la communauté de chercheurs étrangers à Lyon : centre de mobilité du PUL

En 2005-2006, pour la quatrième année consécutive, une politique d'accueil des chercheurs étrangers a été mise en place dans l'agglomération lyonnaise. Cent-vingt chercheurs étrangers ont bénéficié des actions et services du centre de mobilité (renseignements administratifs et juridiques, ouverture de comptes bancaires, cours de français, etc.). Des journées d'information des personnes des établissements recevant des chercheurs étrangers ont été organisées au printemps 2006 et ont mobilisé cent-dix participants au total.

La mission d'assistance au PUL sur la faisabilité d'une structure de valorisation de site

Pour répondre à l'appel à projet de l'Agence nationale de la recherche sur la mutualisation de fonctions sur la valorisation, un appui en ingénierie a été apporté au PUL pour renforcer l'axe-valorisation de la recherche lyonnaise en terme de détection de projets, d'appui en expertise technologique, de conseils juridiques, etc. Le projet a été sélectionné par l'Agence nationale de la recherche (ANR) en décembre 2005 et cofinancé, pour trois ans, à hauteur d'un million d'euros par l'Etat, sous réserve de l'engagement des établissements pour un montant de 1,25 M€. Le dispositif, intitulé Lyon sciences transfert, est en cours de déploiement depuis avril 2006 et un portefeuille de vingt projets de recherche a été identifié par le comité d'engagement.

Les objectifs de la convention 2006-juin 2007

Pour préfigurer la création du PRES université de Lyon, prévue en juin 2007, il est proposé un programme d'actions portant sur quatre axes prioritaires sur la période juin 2006-2007.

La mission d'accompagnement au processus de création du PRES

Sur la base des résultats de la mission stratégique menée en 2006, il est nécessaire d'engager la déclinaison opérationnelle de la plate-forme d'action du futur PRES, notamment sur les aspects suivants :

- le pilotage du processus de création de la nouvelle structure juridique (établissement public de coopération scientifique),
- la mise en place de la démarche qualité des écoles doctorales transférées au PRES,
- le pilotage du changement et l'accompagnement à la gestion de projet sur les principaux chantiers du PRES (en cours de définition) : déploiement du dispositif de valorisation de la recherche Lyon sciences transfert, carte d'étudiant unique, silo documentaire commun, convergence des systèmes d'information des établissements, etc.

Résultats attendus pour 2007 : approbation des statuts du futur PRES, définition du processus qualité des écoles doctorales, gestion de projet engagée sur les projets-phares du PRES.

La préfiguration de la politique d'accueil international du PRES et la gestion du centre de mobilité

L'objectif fixé, au titre de l'avenant 2006-2007, est la définition d'une politique d'accueil international pour le futur PRES : préciser les cibles entrantes et sortantes, analyse des bonnes pratiques des établissements, définition d'une offre de service de qualité et attractive, segmenter les populations de chercheurs accueillis à l'université de Lyon et élaborer une offre de service spécifique pour les chercheurs de haut niveau, en liaison avec les réseaux thématiques de recherche avancée.

L'activité du centre de mobilité de Lyon, lieu d'accueil, d'information et d'orientation pour les chercheurs étrangers de l'agglomération sera consolidée en 2006-2007 sur la base des objectifs suivants :

- cent-vingt nouveaux chercheurs inscrits dans la base de donnée du PUL et bénéficiant de l'offre de service du centre de mobilité, cent chercheurs participant à la soirée d'accueil prévue en 2007, édition d'un numéro bilingue de la revue de liaison La Navette,
- cent participants aux journées de formation à l'attention des personnels des établissements,
- identification de cinq chercheurs de haut niveau et déploiement d'une offre de service différenciée en liaison avec l'association pour le développement économique de la région lyonnaise (Aderly).

Le déploiement du dispositif de mutualisation de la valorisation de la recherche publique Lyon sciences transfert

Lyon sciences transfert a aujourd'hui, pour principales missions, la sensibilisation des acteurs de la recherche à la valorisation, la détection auprès des chercheurs d'inventions valorisables et la maturation de ces inventions. Ce processus de maturation revêt différentes fonctions : évaluation du potentiel social et économique de l'innovation, optimisation du dispositif de propriété industrielle, aide à la réalisation de preuves de concepts, promotion des inventions (business développement) à travers la recherche opérationnelle de partenaires industriels.

L'objectif proposé, dans le cadre de l'avenant 2006-2007, est la mise en place d'actions de développement sur les pôles biosanté et chimie-environnement pour évaluer des inventions détectées dans les laboratoires publics et assurer leur promotion auprès des industriels.

La promotion de l'offre de formation de l'université de Lyon auprès des entreprises des pôles de compétitivité

L'action proposée consiste à réaliser un outil de communication sur les principales formations délivrées par l'université de Lyon sur les thématiques des pôles de compétitivité et d'en assurer la promotion, notamment sur le portail économique de l'agglomération et lors de manifestations en direction des entreprises des pôles (biotuesday, jeudi d'Axelera, etc.).

Budget et plan de financement prévisionnel (en €)

Actions	Communauté urbaine	PUL	Etat (ANR)	Total
accompagnement PRES	40 000	80 000	0	120 000
accueil international	54 000	55 000	0	109 000
Lyon science transfert	50 000	50 000	480 000	580 000
promotion formations pôles	12 000	50 000	0	62 000
total	156 000	235 000	480 000	871 000

Des cofinancements seront sollicités auprès du conseil régional Rhône-Alpes sur ce programme d'actions.

Les modalités

Il est proposé que la Communauté urbaine intervienne au profit du PUL à hauteur de 156 000 €, pour l'exercice 2006-juin 2007, afin de permettre la réalisation de ce programme d'actions ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le président à signer la convention de partenariat avec le pôle universitaire de Lyon (PUL).

2° - Approuve le versement d'une subvention annuelle, d'un montant de 100 000 €, pour l'exercice 2006 et de 56 000 € pour l'exercice 2007.

3° - Ces dépenses seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2006, 2007 - compte 657 380 - fonction 90 - opération n° 0878.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,